25 novembre : l’État renforce son action dans le Gers

Mis à jour le 25/11/2026

À l’occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la préfecture du Gers rappelle que la prévention des violences conjugales et la protection des victimes constituent une priorité de l’action de l’État.

Physiques, psychologiques, verbales ou sexuelles, les violences au sein du couple touchent des femmes de tous âges et de toutes situations.

En 2025 en France, 285 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire ont été enregistrées par les services de sécurité, soit une hausse de 5 % en un an. 111 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, 84 % des victimes sont des femmes et 85 % des mis en cause sont des hommes.

Dans ce contexte, Alain Castanier, préfet du Gers, a signé, ce mercredi 25 novembre, une convention départementale de partenariat entre le Service pénitentiaire d’insertion et de probation (SPIP) du Gers et le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) Occitanie Ouest (antenne du Gers).

Le SPIP assure le suivi des personnes placées sous main de justice dans le cadre des décisions judiciaires. Le CPCA propose aux personnes ayant commis des violences conjugales un accompagnement psychologique, médical et, si nécessaire, socioprofessionnel.

Cette convention vise à renforcer la coordination entre les deux structures, à prévenir la récidive et à éviter de nouvelles violences.

La signature s'est déroulée en présence de :

- Cécile Maudry, adjointe à la direction du SPIP Tarn-et-Garonne et Gers,
- Sarah Del Hierro, coordonnatrice du CPCA Occitanie Ouest,
- Véronique Meunier, directrice du SPIP du Gers.

Victimes, témoins ou proches, chacun peut agir. Signaler, écouter, accompagner et alerter sont essentiels. Les numéros utiles :

- 17 ou 112 : urgence police / gendarmerie,
- 114 : urgence par SMS,
- 3919 : Violences Femmes Info (écoute et orientation, gratuit et anonyme).

Tous les documents, contacts ou informations utiles sont disponibles sur https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Droits-des-femmes-et-a-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Lutte-contre-les-violences